



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint Macaire - n°40 - Janvier 2010

Les vœux du Maire

En ce début d'année je veux d'abord remercier toutes celles et ceux qui sont au service de notre collectivité, les enseignants qui instruisent nos enfants, le personnel de la maison de retraite qui soigne nos anciens, les gendarmes et les pompiers qui veillent sur nous. Les employés de la commune méritent une mention spéciale pour leur investissement et leur réactivité. Les services techniques pour leur polyvalence, le secrétariat dont je mesure quotidiennement le dévouement, le personnel des écoles qui a su s'adapter à de nouveaux horaires, le personnel du restaurant scolaire qui a pu mettre en place un troisième service dans l'intérêt des enfants. Un grand merci enfin aux associations et à tous les bénévoles qui les animent, sur eux repose pour une grande part le bien vivre à St Macaire. "Il n'est de richesse que d'hommes" affirmait au 16^{ème} siècle l'humaniste Jean Bodin, je pense qu'il ne faut pas l'oublier.

En 2009 de nombreux aménagements et travaux ont été réalisés impliquant toute l'équipe municipale. Parmi les plus significatifs: différents embellissements en bords de Garonne comme notamment la transformation des anciens sanitaires du camping, la restructuration de la rue d'Aulède, la poursuite de la rénovation de la mairie, la création d'une aire de jeux pour enfants, la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable...

La fin d'année a été marquée par le lancement de la réforme des collectivités territoriales, cette réforme est à peine amorcée mais elle suscite l'inquiétude des élus. Une grande incertitude plane sur l'avenir financier de nos collectivités et sur le partenariat privilégié que nous avons jusqu'à présent avec le département. La montée en puissance de l'intercommunalité devrait cependant nous aider à mettre en œuvre des projets structurants, il nous faut mutualiser nos moyens pour préparer l'avenir dans de nombreux domaines comme nous l'avons fait avec succès pour la politique de l'enfance. Le transfert des taxes professionnelles de nos communes à la CDC, décidé il y a quelques semaines, va nous permettre de travailler tous ensemble dans cette direction.

Je terminerai en évoquant le dernier chiffre du recensement, 2123 habitants résident officiellement sur notre commune, une augmentation qui témoigne de notre attractivité.

Je vous souhaite à tous une heureuse année 2010 et une excellente santé.

Philippe Patanchon

Le club de l'amitié

Le Club de l'Amitié se porte toujours aussi bien, 11 nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre, et compte 203 adhérents à ce jour. 649 adhérents ont participé aux repas en 2009 et 272 aux voyages. L'année s'est écoulée avec la même ambiance, guidée par une équipe dynamique.

- Janvier : la galette des rois : 99 adhérents.

- Mars : 1^{er} repas anniversaire animé par Robert et Mr Salomon et quelques bénévoles du Club ont voulu vous divertir avec un sketch sur la musique de Charles Aznavour "Tu te laisses aller", un très bon moment, et

Carnaval se déroulera le samedi 27 mars. Le thème sera "les jouets", les couleurs 'officielles' seront : turquoise et fuchsia.

L'organisation recherche des bénévoles pouvant aider à la préparation préalable, ou le jour même : brico, déco, cuisine, installation, communication, maquillage, animation ...

Tout savoir-faire utile ! Contact 05 56 63 42 44
Programme détaillé bientôt disponible sur le site communal : www.saintmacaire.fr



notre chorale avec plusieurs chansons. Au final une danse Antillaise sur une musique de Carlos, haut en couleur par nos costumes et surtout les hommes habillés en femmes avec un "Carlos" plus vrai que nature, qui a mis pas mal d'ambiance. Sans oublier le repas par notre traiteur Feydy pour 140 adhérents, et les anniversaires.

- Avril : voyage à Dancharia, 2 cars, 79 adhérents toujours fidèles pour les achats et le fameux repas à "La Cidrerie".

- 1er Mai : journée consacrée à la Ligue pour la lutte contre le Cancer avec marche et repas avec l'association "Les Edelweiss": 71 personnes se sont jointes à nous.

- Mai : sortie de 6 jours sur la Côte d'Azur, 1 car de 55 adhérents. Semaine bien agréable, logés à l'hôtel "Le Royal" à Nice, face à la mer, sur la promenade des Anglais, avec beaucoup de découvertes touristiques : le vieux Nice et son marché aux fleurs, Antibes, Cannes où débutait le Festival, la ballade en bateau sur l'Île Sainte Marguerite, Monaco avec la relève de la Garde et la visite de la ville en petit train où se préparait le Grand Prix. Menton, Grace et ses parfums, sa confiserie, et pour finir le beau village de Saint Paul de Vence, sous un soleil radieux, et un régal pour les yeux.

- Juin : repas anniversaire du 2^{ème} trimestre en sortie à l'Ange Bleu, 3 cars, 128 adhérents.

- Juillet : sortie Toulouse, 2 cars, 80 adhérents pour, le matin, la visite de l'Airbus A380, les ateliers, la visite des avions, suivi d'un repas croisière au fil de l'eau sur le Canal du Midi ; journée très agréable.

- Septembre : repas anniversaire du 3^{ème} trimestre, animé par l'orchestre "Evasion", 135 adhérents ont bien apprécié.

- Octobre : 2 jours en Touraine, 1 car de 58 adhérents avec le nouveau car "André". Visite de plusieurs et somptueux châteaux, avec le 1^{er} repas à l'Abbaye Royale de Fontevraud et sa visite, puis le Château d'Usse. Le lendemain, visite en petit train de la ville de Tours, puis Azay le Rideau, le superbe Château de Villandry et ses admirables jardins, et pour finir le Château de Langeais.



Sans oublier nos 8 Lotos où nous adhérents sont venus nombreux, et les mercredis récréatifs (6 Place de l'Eglise) avec les lotos, les jeux de société et les goûters.

Et pour bien finir l'année, les 30 ans de notre club: 175 adhérents y ont participé et Mme Darsac, fondatrice du club, nous a fait l'honneur de sa présence, ainsi que nos invités : Mr Philippe Patanchon notre Maire et son épouse, Mr Jean-Marie Billa, Mr Gérard Hanique Président des "Edelweiss" et son épouse, tout cela dans une ambiance chaleureuse avec un très bon repas, servi à cette occasion, par notre traiteur Feydy, et le spectacle de l'Ange Bleu, qui a régalé plus d'un avec de très beaux costumes et un chanteur de charme. Et au final les anniversaires du 4^{ème} trimestre, cyclamens pour les dames, une bouteille de vin pour les messieurs.

• Le calendrier 2010 :

- Janvier : la galette des Rois.
- Mars : repas anniversaire 1^{er} trimestre, lotos 8 semaines.
- Avril : Dancharia.
- 1^{er} Mai : randonnée avec la ligue contre le Cancer.
- Mai : sortie "Futuroscope".
- Juin : repas anniversaire 2^{ème} trimestre à l'extérieur.
- Juillet : sortie "Paris et plages du débarquement".
- Septembre : repas anniversaire du 3^{ème} trimestre.
- Octobre : sortie à définir.
- Décembre : Assemblée Générale, Repas anniversaire du 4^{ème} trimestre.



Les membres du bureau 2010

• Le conseil d'administration se compose de :

- Président d'honneur : Philippe Patanchon
- Présidente : Janine Imbert
- 1^{er} Vice Président : Jacky Gourgues (organisateur des voyages)
- 2^{ème} Vice Président : Guy Labrousse
- Trésorier : Michel Dupuy
- Trésorière adjointe : Paulette Vagner
- Secrétaire : Nicole Priam
- Secrétaire adjoint : Guy Belair
- Membres actifs : Gisèle Bouey, Martine Brigot, Monique Dupuy, Paulette Duchamp, Colette Labarbe.
- Vérificateurs aux comptes : Marie Gabrielle Labrousse, François Duchamp.

Comptes rendus des conseils municipaux

♦ **Conseil municipal du 17 juin 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le 17 juin 2009 à 20h30, en présence de 13 élus et d'une macarienne (Mme Olivier). Absents excusés: Mmes Bortot (procuration de vote à D. Scaravetti), Latestère, MM. Billoir, Boulineau et Juge (procuration de vote à JL Dutreuilh). Les comptes-rendus des réunions du 14 mai et du 03 juin sont adoptés à l'unanimité.

• DOCUMENT UNIQUE ET MISSION ACMO :

L'atelier de la Prévention et du Management en la personne de M. De Larrard présente aux élus le Document Unique, qui a pour but de dresser un inventaire des risques auxquels les agents de la commune peuvent être confrontés.

Cet inventaire, réalisé à la demande de l'équipe municipale, doit être le point de départ d'une démarche de prévention des risques. Il permet d'engager la collectivité vers une véritable amélioration du service public: diminution de l'absentéisme, régression des accidents du travail, meilleure organisation du travail, professionnalisation des agents.

Après avoir expliqué la méthode retenue pour réaliser son enquête, M. De Larrard a sélectionné dans son rapport quatre situations et des exemples concrets, pour faire mieux comprendre l'importance d'une démarche de prévention à initier.

A la cuisine, il souligne comment le transit des poubelles peut être amélioré rapidement. Au réfectoire, après avoir repéré quelques dysfonctionnements dans le service, il propose un certain nombre d'actions correctives. Aux services techniques, il a identifié des défauts d'organisation à l'extérieur, réflexion à mener sur les zones de stockage et de circulation, et à l'intérieur, réflexion à mener sur l'agencement de l'atelier afin d'en améliorer la sécurité et l'efficacité. Il suggère, enfin, de revoir les modalités d'entretien des bâtiments du groupe scolaire.

A la lumière de ce document, la commune doit pouvoir établir un plan de formation et un plan d'action qui seraient l'expression des conclusions et préconisations.

L'intérêt du Document Unique est sa mise à jour régulière. Parmi les acteurs de ce suivi, l'ACMO est un référent qui coopère aux actions de prévention et assiste les services dans la mise en place des mesures propres à diminuer les risques. Cette mission a été confiée à Robert Paratge, qui a suivi récemment un stage organisé par le CNFPT.

Le conseil municipal s'engage dans les mois qui viennent à préciser la mission ACMO et à mettre en œuvre un programme d'action.

• TPU :

La CDC souhaite en fin d'année soumettre au vote du conseil communautaire l'instauration en 2010 de la Taxe Professionnelle Unique. Le conseil municipal du 13 novembre 2008 s'était prononcé favorablement pour sa mise en place. La commune abandonnerait cette ressource mais recevrait une attribution de compensation en attendant que les transferts de compétence soient effectifs ou que des compétences nouvelles soient créées.

D'ici là, chaque commune est invitée à réfléchir à d'éventuels transferts ou compétences nouvelles. Parmi les pistes possibles, nous proposons: l'accueil périscolaire, les équipements sportifs (existants et à créer) les aides ménagères avec la perspective d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale), la création d'un poste (ou demi poste) de technicien en charge de la voirie et des travaux, d'un autre en charge de l'urbanisme. Dans le domaine culturel, les écoles de musique doivent être soutenues ainsi que les bibliothèques (avec un éventuel projet de médiathèque..).

• **PROJET DE RESTAURATION DES ORGUES :**

Lancé par l'équipe municipale précédente, ce projet d'un montant de 195800 € HT divise les élus. Danielle Pemptroit et Jean-Loup Dutreuilh soulignent le coût d'une telle restauration alors que des travaux importants ont été réalisés ces dernières années dans l'église. Bien que très largement subventionnés, ces travaux ont souvent dépassé les enveloppes prévues, ils ont donc pesé sur les finances communales. Elle pense qu'il y a d'autres investissements à réaliser, attendus par les macariens.

Florence Lassarade considère que l'on ne peut pas dresser les projets les uns contre les autres, l'église St Sauveur est le joyau de notre patrimoine et mérite donc toute notre attention. La récente restauration des peintures murales renforce l'intérêt de l'édifice, les perspectives d'animation ouvertes par des orgues restaurées se situent dans le prolongement de cette politique de valorisation.

Le Maire rappelle qu'une subvention a été accordée par le conseil général pour une première tranche de travaux (45% de 61000 €), si l'on pronostique une aide équivalente pour les deux autres tranches, le solde à la charge de la commune s'élèverait à 116000€. Cette somme n'est pas négligeable dans la mesure où des emprunts importants pèsent déjà sur le budget de la commune et limitent notre capacité à investir dans les prochaines années.

La décision est reportée à l'automne.

• TRAVAUX PROGRAMMES :

Une enveloppe de 20000 € est prévue pour rénover le bloc sanitaire des remparts. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal donne pouvoir au maire d'accepter et de signer les offres d'entreprises à savoir :

- Lot gros œuvre : SDF MARCANO 2985,00 € HT
- Lot charpente bois, couverture, menuiserie : MOULIN Jean-Pierre ARTEBOIS 2000,00 € HT
- Lot électricité : SARL LAPORTE 3190,00 € HT
- Lot plomberie – sanitaire : COSSON Vincent 1728,00 € HT
- Lot carrelage : SARL JML BATIMENTS 4500,00 € HT
- Lot peinture : SARL MATE J.C. 5422,00 € HT

Des tables seront installées sous la halle, des toilettes et une douche seront accessibles à l'occasion des manifestations et sur demande pour des groupes : unanimité du conseil municipal.

- La deuxième tranche de travaux de la mairie va être lancée pour un montant de 110000€. Autorisation est donnée au Maire de signer les marchés pour chacun des lots : unanimité du conseil m.

- Une estimation de 45067 € de travaux sera présentée au FDAEC dans le cadre du programme de modernisation de la voirie : unanimité du conseil municipal.

- Les remparts et l'église seront nettoyés des végétaux qui s'y sont progressivement incrustés par l'entreprise des trois descendeurs pour la somme maximale de 2000 € HT: unanimité du conseil m.

- Des panneaux seront installés pour indiquer le parking en bas des remparts, ils seront opérationnels pour la fête de la musique. Le tout pour un montant de 1800 € HT: unanimité du conseil m.

• AUTRES DECISIONS :

- Les loyers communaux augmenteront de 2,83% à compter du premier juillet: unanimité du conseil municipal.

- Le rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable établi par la DDAF est adopté à l'unanimité du conseil municipal.

- Le conseil municipal demande à ce qu'il soit procédé à la révision du POS. Un certain nombre d'emplacements réservés doivent être levés et les zonages actualisés en tenant compte des réalisations de ces dernières années.

- A partir de la rentrée prochaine, de nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire entreront en vigueur. Le paiement s'effectuera désormais à l'heure en tenant compte du quotient familial (huit tranches de 0,20 à 0,60 €/heure commencée). Cette réforme voulue par la CAF s'appliquera dans les autres écoles concernées de la CdC.

- JP Ramillon-Moulin est volontaire pour devenir officiellement le correspondant tempête de la commune de Saint-Macaire.

• DIA :

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Schmidt (Aubarédes et Tivoli) et Labarrière (rue de Verdun).

• INFORMATIONS DIVERSES :

Le jeudi 25 juin de 9h à 12h, Réseau Ferré de France (RFF) a choisi en Aquitaine, dans le cadre de la journée européenne de prévention aux passages à niveau, le PN 62 situé sur la commune de Saint Macaire. Des banderoles « ralentissez » signalant aux automobilistes l'action en cours seront placées. Les barrières seront fermées fréquemment ce qui permettra à une équipe composée de RFF, de l'association Prévention routière, des collectivités et de la SNCF de rappeler les risques et les règles de sécurité. Des supports aux couleurs de l'opération seront distribués. Dans le cas où des usagers arriveront à grande vitesse sur le passage à niveau, les forces de l'ordre (équipées de radars et de jumelles) les arrêteront en leur rappelant les risques encourus ainsi que les règles à respecter.

Le PN 62 est préoccupant, non pas à cause de son accidentologie, mais à cause de sa configuration complexe, et de la proximité du collège de Pian sur Garonne. Il est actuellement itinéraire autorisé pour convois exceptionnels.

La suppression du PN 62 a été décidée et un ouvrage dénivelé est actuellement en cours d'étude (cf. conseil municipal du 14 mai) sous maîtrise d'œuvre du conseil général. Une réunion de coordination s'est tenue en juin 2009 entre la SNCF, RFF, le Conseil Général de la Gironde et l'Etat. Le montant des travaux sera de l'ordre de 5 millions d'euro.

♦ Conseil municipal du 22 juillet 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 22 juillet 2009 à 19h, en présence de 12 élus et de deux macariens.

Absents excusés: Mme Lassarade, Melle Paillé (procuration de vote à Ph Patanchon), MM. Billoir, Ramillon, Scaravetti, Vignaud (procuration de vote à JL Dutreuilh). Le compte-rendu de la réunion du 17 juin est adopté à l'unanimité.

• RENTRÉE SCOLAIRE 2009

De nouveaux horaires entreront en vigueur à l'école primaire en raison du déplacement des cours de soutien. Le matin: 8h 45-11h45. L'après midi: 13h45-16h45.

L'intervention du CVLV en charge du périscolaire sera renforcée le matin en maternelle, les horaires de travail des ATSEM ayant été modifiés.

La prévision d'effectifs est annoncée à la hausse avec 132 élèves en primaire et 72 en maternelle.

La tarification à l'heure du périscolaire souhaitée par la CAF implique une nouvelle facturation au mois. En conséquence le paiement de la cantine s'effectuera dans les mêmes conditions. Les tickets disparaissent, les parents recevront une facture qu'ils régleront directement au trésor public.

• ZPPAUP

Une réunion de travail s'est déroulée en mairie en présence de plusieurs élus, de l'architecte des bâtiments de France, du représentant de la DRAC, de l'architecte urbaniste qui a préparé le projet et de JM Billa présent à la demande du Maire. Les remarques faites par les services de l'Etat et à l'occasion de l'enquête publique ont été analysées et discutées. Quelques précisions ont été apportées afin de préparer le texte final qui sera présenté en CRPS (commission régionale du patrimoine et des sites) le 26 novembre.

• DÉCISIONS DIVERSES

- Travaux eau potable

L'entreprise Aquifor a été retenue pour effectuer un forage d'essai dans le cadre de la recherche d'une nouvelle ressource pour la somme de 10 983,75 € HT: unanimité

Création d'une bache d'exhaure et d'une station de reprise (nouveau réservoir):

Adoption des deux lots à l'unanimité après présentation par le Maire d'une étude comparative détaillée des différentes propositions établie par la SOCAMA.

Entreprise Vigier pour le lot 1 génie civil, pour un montant de 116 986,19 €HT

Entreprise SAUR pour le lot 2 équipements, pour un montant de 52 040 €HT. Avec option dispositif anti intrusion 311,90€ HT.

- Autres décisions

. Un devis de 3046,85€HT (entreprise Cosson) pour modification du local sanitaire à l'école maternelle est adopté à l'unanimité.

. Un devis de 4402 € HT pour mise en place du logiciel Magnus afin d'établir la facturation de l'accueil périscolaire et de la cantine est adopté à l'unanimité.

. La création d'un poste d'adjoint administratif première classe est décidée à l'unanimité en raison du succès de Delphine Murzeau à cet examen.

. Le déplacement du bureau de vote de la salle des fêtes à la mairie est décidé à l'unanimité.

. Autorisation est donnée au Maire de signer devant notaire un acte établissant une convention avec Gironde Habitat. Son objectif est de valider une servitude de passage et de vue consécutivement à la création d'une nouvelle salle de réunion.

• DIA : Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Nézonnet (rue de la Benauges), Rouchés (rue d'Aulède), AVIA (cours de la République) et d'un appartement dans la résidence du Pic Vert.

• INFORMATIONS DIVERSES

- Aire de jeux

Les travaux programmés devraient permettre une mise en service à la rentrée. La maison de retraite prendra en charge l'installation d'une porte côté rue de Ursulines, d'une clôture et de deux petits portillons pour fermer les autres accès. Une convention sera

établie avec la commune qui remboursera ces travaux par le biais d'une redevance annuelle.

- Projet pôle sportif

Le syndicat des sports Pian/Saint Macaire vient d'obtenir une DGE de 60 000 € pour ce projet. La région Aquitaine s'est aussi engagée récemment pour le soutenir. Dans ces conditions, le syndicat des sports se réunira à la rentrée pour étudier de nouveau ce dossier qui était en sommeil. En effet jusqu'à présent, seul le Conseil Général l'avait validé pour une première tranche de travaux (subvention de 72 000 €).

- Lettre de Paul Toitot consécutivement à la réunion publique du 3 juillet : Le Maire présente ce courrier qui lui était adressé ainsi qu'aux élus macariens. Ce dernier a été distribué et évoqué lors de la dernière réunion de commission.

Dans un premier temps, M. Toitot reproche au Maire et à ses adjoints une intervention de M. Billa. Ce dernier étant libre de ses propos, nous n'avons aucun commentaire à faire sur cet épisode. Le conseil municipal prend acte du courrier de M. Toitot lorsqu'il affirme avoir toujours signé les documents qu'il a diffusés dans Saint Macaire et qu'il n'est absolument pas responsable des tracts anonymes qui ont circulé à Saint Macaire et dans le canton au sujet du projet de franchissement de la voie ferrée et de la RD 1113.

Dans un deuxième temps M. Toitot affirme que les élus ont cherché à manipuler l'auditoire en affirmant que le taux d'endettement de Saint Macaire était dans la moyenne. Ces propos sont tout à fait inexacts. Il a été précisé que les dépenses de fonctionnement de la commune étaient dans la moyenne, ce qui n'a absolument rien à voir. Quelques minutes auparavant le Maire avait d'ailleurs souligné l'importance des annuités d'emprunts pour les années à venir, cette situation limitant les possibilités d'investissement. Tous ces indicateurs sont d'ailleurs disponibles sur internet (site du ministère des finances) et chaque printemps à l'occasion du vote du budget nous les évoquons dans la plus totale transparence.

- Dépôt d'encombrants devant la résidence du Pic Vert

Le Maire s'engage par courrier à informer le gestionnaire de la situation qui perdure, à savoir le dépôt d'objets variés en bordure de la chaussée. Les consignes répétées dans les bulletins municipaux ne semblent pas atteindre certains locataires. Il convient donc de diffuser les règles en la matière par d'autres biais, notamment par un affichage spécifique dans l'enceinte de la résidence.

♦ **Conseil municipal du 24 septembre 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le 24 septembre 2009 à 21h, en présence de 16 élus et de deux macariens. Absents excusés: V. Bortot (procuration de vote à D. Scaravetti) et JL Dutreuilh (procuration de vote à S. Billoir). Le compte-rendu de la réunion du 22 juillet est adopté à l'unanimité.

• POINT TRAVAUX

- Mairie

La nouvelle salle de réunion, située dans l'ancienne caserne des pompiers, est opérationnelle depuis fin juillet, tous les utilisateurs apprécient ses qualités phoniques.

Les travaux vont bientôt reprendre dans la partie de l'édifice non rénovée. La façade, l'escalier d'honneur et le parvis seront aussi concernés. Pour respecter les consignes de sécurité, la rampe en place sera changée.

- Anciens sanitaires du camping

Ils ont été réaménagés pour offrir toilettes et douche à l'occasion des manifestations organisées au pied des remparts. Une grande table sera installée sous le couvert pour abriter promeneurs et randonneurs.

- Bâtiments communaux

Les travaux sont pratiquement achevés sauf la peinture, dans le prolongement la cage d'escalier et l'entrée de l'immeuble seront refaites.

- Voirie

Dans le courant novembre, le trottoir reliant le magasin Vival à la Macarienne de Presse sera restructuré. Le débouché de la rue de

Verdun sera transformé pour améliorer comme convenu la sécurité des piétons.

- SDEEG

Le solde de la deuxième tranche de travaux permettra d'effectuer différentes réparations et d'éclairer la place Messidan. Pour 2010, la troisième tranche permettra de changer les luminaires dans la vieille ville, les lanternes étant totalement obsolètes.

- Eau potable

Le permis de construire du nouveau réservoir va être déposé.

Le diagnostic du réseau réalisé par la Sogreah se poursuit (phase 3). Le forage lié à la recherche d'une nouvelle ressource dans le palus est terminé. L'eau prélevée est en cours d'analyse.

- Rempart rue du port

Après le désistement de l'architecte préalablement consultée, le conseil municipal accepte, après examen en commission, la proposition de JM Billa. Il est décidé de confier à une étudiante, architecte en fin de formation, une mission d'étude. Cette dernière permettra de produire les documents nécessaires au dépôt d'un permis de construire et la constitution de dossiers de demandes de subventions.

• DECISIONS DIVERSES

1. Réalisation d'un relevé topographique du secteur du rempart rue du port par l'entreprise Rostein pour 1820€.

2. Frais d'étude pour l'aménagement de ce même rempart à raison de 4000 € HT pour 20 h par semaine pendant deux mois et demi. Cette somme sera versée au cabinet d'architectes place de l'horloge qui hébergera la jeune architecte pendant la durée de sa mission.

3. Devis de 1731,70 € HT pour le remplacement de deux ordinateurs aux écoles.

4. Avenant au contrat de concession de distribution du gaz.

5. Adoption du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par la DDAF.

6. La tarification de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée est établie par demi-heure de présence.

7. Le secrétariat de mairie est désormais fermé au public le jeudi après-midi afin de permettre notamment le classement et le rangement des archives de la commune.

8. Restructuration de la mairie, pour respecter les normes de sécurité, changement de la rampe en place ce qui implique des travaux de ferronnerie et de d'adaptation de la maçonnerie pour une enveloppe estimée à 7 000 € HT. Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants correspondants et tous les actes afférents.

→ Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'ensemble de ces décisions.

• DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Labarriere (rue de Verdun), Ubeda et consorts (cours du 30 juillet), Dumas/Daroussat (rue d'Aulède).

• INVESTISSEMENTS 2010

Deux projets ont obtenu un accord de subvention du conseil général avant les dernières élections municipales : la restructuration des orgues de l'église et la création d'un pôle sportif. Le premier concerne exclusivement la commune, le second le syndicat des sports Pian/Saint-Macaire dont le financement est à notre charge pour 80%.

Dans les deux cas le conseil municipal doit prendre position car la validité des subventions arrive à son terme.

- La restauration des orgues a déjà été débattue lors d'un conseil précédent (17 juin 2009) et la décision reportée. Avant le vote sur cette question Alain Falissard tient à rappeler que les orgues sont un élément du patrimoine communal et que nous avons à cet égard un devoir de conservation. Un tel instrument aurait une vocation musicale bien au delà des seules cérémonies religieuses. Il précise que l'association des amis de l'orgue présidée par JM Labrousse a été créée à l'initiative de l'ancien conseil municipal pour rassembler les personnes intéressées.

Le Maire souligne que le projet (195 800 €HT) fait l'objet d'un découpage en plusieurs tranches, la subvention obtenue ne concerne que la première (45% de 61 000 € HT). Dans les mois

qui viennent la commune sollicitera à nouveau le soutien du conseil général.

Vincent Cosson considère que dans ces conditions il ne faut pas bloquer le projet en souhaitant que le département continue de nous accompagner.

Douze élus se prononcent pour la restauration, deux abstentions (D. Paillé et F. Zanette), trois contre (D. Pemptroit, JL Dutreuilh, JP Ramillon).

- Comme convenu en juillet, le Maire explique que le syndicat des sports s'est réuni courant septembre. A cette occasion le projet pôle sportif a été réactivé en raison de l'aide promise il y a quelques mois par le conseil régional et par l'obtention récente d'une DGE de 60 000 €. La subvention du conseil régional impliquant de satisfaire des critères d'éco-conditionnalité, le syndicat à l'unanimité a choisi de consulter un bureau d'étude pour évaluer l'adaptabilité du projet.

Si le conseil général accepte de proroger la subvention déjà obtenue (72 000 € pour la première tranche) et continue de nous soutenir pour les autres tranches, il devrait rester au final environ 300 000 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal est unanime à souhaiter une telle réalisation mais, comme le souligne Alain Falissard, la charge est lourde pour Saint Macaire. Ces installations ayant vocation à être fréquentées par tous les enfants du canton (collège, foot, judo...) son intérêt communautaire est donc incontestable. Si la CDC choisissait d'opter dans les mois qui viennent pour la compétence sport, il serait logique qu'elle mène à bien ce projet.

• INFORMATION DIVERSES

- Franchissement souterrain de la voie ferrée et de la RD 1113

Dans la perspective de ce franchissement, le conseil général de la Gironde, maître d'ouvrage de ce projet, a demandé au conseil municipal de se prononcer sur deux tracés possibles. Consécutivement à cette décision (voir CM du 14 mai), la commune a été attaquée au tribunal administratif (requête introductive d'instance) par deux des propriétaires concernés (Familles Paule et Landurre). Après en avoir informé les élus, le Maire et Alain Falissard en charge de l'urbanisme et des travaux, ont été amenés à s'appuyer sur les services de Maître De Freyne avocat à Bazas. Ce dernier a transmis un mémoire réponse dans les délais impartis. Un constat d'huissier a été établi, photos et mesures des rues concernées, afin de justifier le choix du conseil municipal.

Alain Falissard précise que les plaintes des deux requérants comportent l'argument du "détournement de pouvoir" de la part de Philippe Patanchon maire, le choix de la solution retenue ayant été motivé pour éviter selon eux des désagréments du passage de véhicules supplémentaires rue Burdeau où il habite. Par ailleurs, Alain Falissard réfute cet argument inadmissible et scandaleux qui en outre démontre la duplicité d'au moins un des deux plaignants qui a prétendu n'avoir jamais tenu sérieusement de tels propos.

- Chemin de Saint Martin

Le ministère du tourisme a confié au Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours une mission de développement du chemin de Saint Martin reliant l'Espagne à la France (Tours- Saragosse). Sur la partie française, ce parcours est labellisé « Grand Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». IL traverse 150 communes dont Saint Macaire. Il y a quelques mois nous les avons aidé à valider le tracé sur notre commune. La validation et l'ouverture de ce parcours est prévu pour 2010. L'objectif est de promouvoir un tourisme socialement, économiquement et écologiquement responsable. La politique de développement est axée sur la préservation de la nature et du patrimoine historique et culturel local sur le désir de découvrir les produits du terroir...

Une dizaine de pays d'Europe liés à l'histoire de St Martin sont concernés parle le développement de plusieurs chemins (Italie, Slovénie, Hongrie...). Cette démarche cherche à valoriser les territoires européens et la destination Europe par un tourisme culturel de qualité lié au label du Conseil de l'Europe et en pratiquant la coopération à l'échelle européenne.

Cette initiative est à suivre avec attention et va inciter le conseil municipal à réfléchir avec l'aide de l'association les Edelweiss à la réalisation d'un gîte d'étape sur la commune.

• CONSULTATION NATIONALE POUR LA POSTE

Un comité national de mobilisation s'est formé contre la privatisation de la Poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal. Ce comité rassemble une soixantaine de partis, syndicats et associations, il propose d'organiser une consultation citoyenne le 3 oct., sur l'avenir de ce service public.

Le Maire propose de soutenir cette initiative car nous sommes particulièrement concernés. Les communes voisines de Caudrot, Saint Maixant, Saint Pierre d'Aurillac, Verdélais, ont vu les horaires d'ouverture de leurs bureaux se réduire ces dernières années et l'appel aux collectivités pour en assurer la survie devient réalité. Le bureau de Saint Macaire n'est pas menacé mais le tri n'est plus effectué sur place et il est devenu une annexe de la Réole, on peut légitimement s'interroger sur l'étape suivante. Le changement de statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme risque d'accélérer cette évolution. Pour certains élus nationaux, cette réforme est un premier pas vers la privatisation, comme cela fut le cas pour EDF GDF et France Telecom.

Le Maire soumet au vote la délibération proposée par le comité national : 14 votes pour, trois abstentions (C. Alis, F. Lassarade, F. Zanette).

Pour informer les administrés sur les enjeux du 3 octobre, les élus volontaires distribueront un document dans les boîtes aux lettres et le comité local de défense de la Poste, organisateur de la consultation, installera une urne en mairie et supervisera son bon déroulement.

• QUESTIONS DIVERSES

JP Ramillon constate que la route de l'ancien pont accueille quotidiennement une auto école et ses poids lourds. Il s'interroge sur le versement d'une éventuelle redevance. Le Maire rappelle effectivement que cet axe peu fréquenté est devenu récemment communal, la question mérite réflexion et demande à être étudiée en commission.

♦ Conseil municipal du 5 novembre 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 5 novembre à 21h, en présence de 16 élus. Absents excusés: V. Bortot (procuration de vote à D. Scaravetti) et J. Juge (procuration de vote à J.L. Dutreuilh).

Le compte rendu de la réunion du 24 septembre est adopté à l'unanimité.

• POINT TRAVAUX

- Mairie

Les travaux ont repris et sont bien avancés, une livraison peut être envisagée courant décembre.

- Eau potable

La construction du nouveau réservoir (future bache de mélange) à proximité de notre vieux château d'eau débutera la première semaine de décembre.

Consécutivement au forage, réalisé sur la parcelle située dans le prolongement du lavoir du Thuron, le rapport d'analyse d'ANTHEA conclut à la présence d'eau de qualité à environ 7 m de profondeur. Une réunion à venir avec nos différents partenaires évoquera en détail ces résultats et l'opportunité d'exploiter cette nouvelle ressource.

• SITUATION ECOLES ET PERSPECTIVES

La réunion annuelle avec les communes desservies par notre restaurant scolaire (RPI des Côteaux et Caudrot) s'est déroulée il y a quelques jours. D. Scaravetti a présenté le bilan financier et il a été conjointement décidé de porter à 3,95€ le prix du repas enfant et à 4€ celui des adultes. Tout le monde est satisfait du contenu de l'assiette, les restes sont peu nombreux.

A la veille des vacances de Toussaint, une réunion s'est déroulée au restaurant scolaire en présence du Maire, de JL Dutreuilh, de Mme Perdrix, directrice du primaire et du personnel communal concerné pour évoquer le bruit et les problèmes de discipline pendant le repas. Il a été décidé après concertation d'instaurer un troisième service pour remédier à ces difficultés. Un bilan sera fait avant Noël pour en évaluer les résultats.

JL Dutreuilh, à l'issue du conseil des écoles du 4 novembre, annonce que les effectifs sont en hausse, 140 en primaire, 74 en maternelle. Avec 28 élèves par classe en élémentaire, le seuil de création d'une cinquième division se rapproche. L'association des

parents d'élèves a envoyé un courrier à l'inspecteur de circonscription pour lui demander cette ouverture. La commune, précise le Maire, interviendra dans ce sens lorsqu'elle aura connaissance de la prévision d'effectifs pour la rentrée 2010, vraisemblablement en décembre. Officiellement l'inspection académique donnera un premier avis en février.

• DECISIONS DIVERSES

- Le conseil municipal autorise unanimement le Maire à signer l'acte d'achat de la grange située dans le prolongement des jardins familiaux pour la somme de 3000 €. Cette acquisition permettra de sécuriser le secteur et d'envisager sa restauration.

- La mise en sécurité du branchement des luminaires de Noël nécessite une intervention du SDEEG pour la somme de 2 775 € HT : unanimité.

- Le conseil municipal valide unanimement l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire (mutuelle nationale territoriale) à compter du 1^{er} janvier 2010 (article 1 et 2 modifiés).

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la communauté des communes. Modifications de détails réclamés par les services de l'Etat.

- Modifications budgétaires :

. L'achat du terrain Gardelle nécessite des frais de notaire non prévus pour la somme de 229,02 €.

. Création de l'opération 29 pour l'étude du rempart Rendesse (6 960,72 TTC).

. Augmentation de la participation au syndicat d'assainissement pour la mise en place du SPANC (1000 €).

. Ouverture de crédits : au 238-015 dépenses 4 498,09 €
au 238-015 recettes 4 498,09 €

. Dépenses : en négatif au 2031 de 61 091,68 €
en positif au 2032 de 61 091,68 €

• DIA: Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes: Zouta (rue du Thuron) et Rouchanidés (cours de la République).

• INFORMATIONS DIVERSES

- Franchissement voie ferrée et RD 1113

Michel Hilaire a informé le Maire qu'il a été sollicité en tant que Conseiller Général par quelques macariens sur ce dossier. A l'occasion d'un entretien, il lui a été présenté un projet alternatif qu'il s'est engagé à transmettre pour avis au maître d'ouvrage à savoir le conseil général de la Gironde. Consécutivement, et à leurs demandes, le Maire a reçu Mr Landurre et son fils accompagné de Mr Duval et quelques jours plus tard Mr Paule. Deux projets différents lui ont été présentés lors de ces rencontres, avec pour point commun, une connexion directe sur l'emprise de la RD 1113 après le franchissement en souterrain de la voie ferrée. Le Maire s'est étonné de ces visites, les propriétaires concernés ayant choisi d'attaquer en juillet dernier la décision du conseil municipal auprès du tribunal administratif. Il a pris acte de ces deux hypothèses en précisant n'avoir aucune compétence technique pour évaluer leurs faisabilités. Le service des infrastructures du département sera destinataire de ces deux tracés par l'intermédiaire du Conseiller Général.

- Démission d'un conseiller municipal

Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Stéphane Billoir pour des raisons professionnelles et personnelles. Il regrette le départ d'un élu apprécié de toute l'équipe.

• QUESTIONS DIVERSES

Delphine Paillet se fait l'écho d'un macarien qui l'a interpellé sur la réalisation d'un colombarium dans l'enceinte du cimetière. Le Maire répond qu'il va falloir effectivement mettre à l'étude une telle réalisation.

Récupération de vêtements

Commençons l'année par un geste de solidarité. Un conteneur permettant la collecte de vêtements a été installé à coté des conteneurs de tri sélectif route de l'ancien pont. Vous pouvez y déposer des vêtements propres et en état. Cette collecte est ensuite gérée par Emmaüs.

Retrouvez les actualités de la commune sur www.saintmacaire.fr

Le frelon asiatique



L'abeille Macarienne organise 2 réunions d'information sur les menaces et dangers du frelon asiatique : le 29/01 à 20h30 (salle des fêtes, Toulonne) et le 5/02 à 20h30 (salle des fêtes, Pian). labellemacarienne.free.fr

Inscriptions maternelle

Il est demandé aux parents d'enfants nés en 2007, ainsi que de janvier à mars 2008, de manifester dès maintenant leur intention de scolariser leur enfant à la prochaine rentrée scolaire (septembre 2010) → Infos à l'école ou à la mairie.

Agriculture durable

Création d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, dans une logique d'agriculture de proximité, durable, équitable et saine. A terme, distribution de paniers de légumes bio, viande bovine... issus de producteurs locaux. 1^{ère} réunion le **26/01, 20h30** à la mairie.

Le repas des aînés

Le dimanche 6 décembre 2009 s'est déroulé le traditionnel repas des anciens. Le repas préparé par l'équipe municipale et Annie Joly, a été servi par les élus. Plus de 80 convives ont dégusté -entre autres- l'incontournable poule au pot.



OPAH 'développement durable'

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aide à réaliser un projet de rénovation de l'habitat (propriétaires bailleurs ou occupants de logements de plus de 15 ans). Cette opération concerne les travaux de remise aux normes ou de réhabilitation suivants :

- Adaptation de logements (réhabilitation de logement locatif, adaptation au vieillissement et au handicap ...)

- Maîtrise des consommations énergétiques (isolation thermique, menuiseries performantes ...)

- Gestion de la ressource en eau (mise aux normes assainissement, matériels hydroéconomes, ...)

- Résorption de l'habitat indigne (requalification des centre-bourgs et des hameaux ...)

Les aides peuvent représenter jusqu'à 75% de subventions.

→ L'équipe de techniciens de la Maison de l'Habitat et de l'énergie vous accueille pour des conseils gratuits :

- Tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 : 9 Place Albert Rigoulet à La Réole (05 56 61 20 75)

- Permanence à **St Macaire** : tous les 2^{ème} jeudi de 9h à 12h (sur RDV), locaux de la Communautés de Communes, Rue du canton (05 56 71 70 27).

www.siphem.fr

